



Succession banque parts sociales

Par **Nicole38450**, le **15/10/2019** à **10:24**

Mon pere est décédé il y a 10 ans, succession terminée en sept 2009.

La caisse d epargne vient de faire un virement à ma mère des parts sociales que detenait mon pere

10 ans après!! nous avons eu des rv reguliers avec la conseillère pour fairele point sur les comptes mais jamais on nous a parlé de cela.

La banque a t elle le droit de garder cet argent si longtemps ? quel dedomagement puis je demandé pour ma mère (93 ans)?

Quelle est la loi concernant cela ?

Merci